



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	15
POUVOIRS	2
NOMBRE D'ABSENTS	12
NOMBRE DE VOTANTS	17
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- Martine BOUILLARD
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Philippe GALIOTTO
- Jacky GAULLIER
- Bernard GOUIN
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Martine MOKHTAR
- Benoît PELLEGRIN
- Jean-Louis RAFFIN
- Damien STEPHO
- Max VAN DER STICHELE

Pouvoirs :

- Evelyne LEFEBVRE a donné pouvoir à M. MASSOT
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. DUCERF

Excusés :

- François BELHOMME
- John BILLARD
- Ghizlan CHOUAYB
- Alain CONTREPOIS
- Hélène DENIEAULT
- Lydie GUERIN
- Patrick LAFAVE
- Olivier MARCADON
- Jean-Noël MARIE
- Caroline VABRE

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistants également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENEAULT, Payeur départemental.

Délibération n° :

2026-D-27

Objet :

Désignation des représentants des collectivités affiliées en conseil médical départemental



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

Délibération n° : **2026-D-27**
Objet : **Désignation des représentants des collectivités affiliées en conseil médical départemental**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

En application du décret n°2022-350 du 11 mars 2022, le centre de gestion assure le secrétariat du Conseil Médical départemental.

Le conseil est appelé à siéger en deux formations distinctes selon la nature des cas de saisine :

- **Formation plénière** (ex commission de réforme) pour notamment les situations liées à l'octroi des congés pour invalidité imputable au service, à la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents ou maladies professionnelles, ainsi qu'aux demandes de retraite pour invalidité ;
- **Formation restreinte** (ex comité médical) pour notamment l'examen des congés de maladie ordinaire, de longue maladie et de longue durée, ainsi que pour les avis relatifs à l'aptitude physique des agents et au reclassement.

Si la formation restreinte est uniquement composée de 3 médecins, la formation plénière du conseil médical est composée de :

- 3 médecins titulaires dont 1 président ;
- 2 représentants de la collectivité ou de l'établissement public ;
- 2 représentants du personnel de la CAP compétente.

Chaque représentant titulaire dispose de deux suppléants désignés dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les membres titulaires.

Pour les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion, les membres sont désignés parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités affiliées au centre de gestion par un vote des représentants de ces collectivités au conseil d'administration du centre de gestion.

Par délibération n°2022-D-26 du 22 mai 2022, le conseil d'administration a désigné les représentants des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion amenés à siéger au sein de cette instance.

Leur mandat a pris fin au sein de cette formation en même temps que leurs mandats électifs locaux, et ce, même si ces derniers ont été réélus au sein de leurs collectivités à l'issue des élections municipales de mars 2026.

Il est donc demandé au conseil d'administration de désigner l'ensemble des représentants des collectivités et établissements publics employeurs affiliés qui siègeront au sein de cette formation plénière du conseil médical.

Après avoir indiqué avoir pris l'attache de chaque personne proposée, le président vous propose les désignations suivantes :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260522-2026_D_27-DE



COLLECTIVITES AFFILIEES		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
ESNAULT Annie <i>Maire de CHAUFFOURS</i>	DAVID Marie-Pierre <i>Adjointe au maire de LEVES</i>	VAN DER STICHELE Max <i>Maire de VER LES CHARTRES</i>
ROBERT Magalie <i>Maire de BOISVILLE LA SAINT PERE</i>	GAULLIER Jacky <i>Maire de SAINT GEORGES SUR EURE</i>	JUILLET-DORDET Marie-Christine <i>Maire de CHATEAUNEUF EN THYMERAI</i>

Les membres du Bureau réunis en date du 7 mai 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, décide, à l'unanimité :

- ▶ De désigner les élus représentant le collège « employeur » du Conseil Médical départemental comme suit :

COLLECTIVITES AFFILIEES		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
ESNAULT Annie <i>Maire de CHAUFFOURS</i>	DAVID Marie-Pierre <i>Adjointe au maire de LEVES</i>	VAN DER STICHELE Max <i>Maire de VER LES CHARTRES</i>
ROBERT Magalie <i>Maire de BOISVILLE LA SAINT PERE</i>	GAULLIER Jacky <i>Maire de SAINT GEORGES SUR EURE</i>	JUILLET-DORDET Marie-Christine <i>Maire de CHATEAUNEUF EN THYMERAI</i>

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

27 MAI 2026

De la publication le :

28 MAI 2026

Par délégation,

La Directrice générale,

Gabrielle BARRETT-JACQUET